École
Jean-Paul-Riopelle

Bâtiment Jean-Paul-Riopelle
2430, Terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
jean-paul-riopelle@cssdm.gouv.qc.ca
jean-paul-riopelle.cssdm.gouv.qc.ca

Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague
2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Jean Paul Riopelle

Date : 24 novembre 2025

Lieu : En ligne via Teams

Durée prévue : 30 minutes

Procès-verbal de la séance selon l'ordre du jour extraordinaire pour présenter et proposer l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation.

PRÉSENTS :

Romain Berti - membre parent, président du conseil d'établissement

Mélanie Crépin - membre parent

Marie Louise Demers - Directrice de l'école

Audrey Bellerose-Battaglini – Adjointe à la direction de l'école

Déborah Lebas - membre parent, vice présidente du conseil d'établissement

Geneviève Morin-Dion - membre parent

Nicolas Poirier - représentant des enseignants

Jennifer Taillefond - membre parent

La séance débute à 18 h. Le quorum est constaté après l'énumération des présences.

Madame Bellerose présente le document et répond aux questions des membres.

Décision: le plan de lutte contre l'intimidation est adopté [2025-11-24_CE-01]

La séance est levée après l'ensemble des points. Prochaine rencontre : 09 février 2026

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. »

(Loi 180, article 64)

École
Jean-Paul-Riopelle

Bâtiment Jean-Paul-Riopelle
2430, Terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
jean-paul-riopelle@cssdm.gouv.qc.ca
jean-paul-riopelle.cssdm.gouv.qc.ca

Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague
2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871

Présidence du conseil d'établissement	Direction de l'établissement

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. »

(Loi 180, article 64)